

# Les graves accusations du Bâtonnier contre Sidiki Kaba

Page 3

- «L'ancien ministre de la Justice et le procureur avaient reçu instructions de ne pas appliquer le Règlement n°5 à Khalifa»
- «Le juge n'a fait que dire le droit dans l'affaire Thione Seck comme cela devait être déjà le cas avec Khalifa Sall»



Me Mbaye Guèye

MATAR BA, MINISTRE DES SPORTS, SUR LES TENSIONS FINANCIERES



## «Nous sommes dans des moments très difficiles»

Page 8

CONCERTATIONS SUR LE PROCESSUS ELECTORAL



Aly Ngouille Ndiaye, ministre de l'Intérieur

## Les TDR validés, suspense autour de la présidence de la commission

Page 7

### Week-end de réglage dans les rangs de l'opposition

DES MALFAITEURS MIS HORS D'ETAT DE NUIRE

## La gendarmerie démantèle le gang du Ndoucoumane

Page 2

### La police de Dieuppeul met la main sur des agresseurs et leur butin

Orange

MIQ-FAR

AUJOURD'HUI

300% 200%

1000F ET + ENTRE 500F et 999F

BONUS TOUS RESEAUX

UNIQUEMENT SUR seddo / Orange Money

Promo valable le samedi 25 mai 2019 de 8h à 23h59.  
\*3 transferts par jour dans la limite de 10 000 F par transfert.  
Frais de transfert : 20 F.  
Bonus transféré valable 48h.

Remarque: valable avec tout le réseau Orange pour toutes les opérations par virement, débité sur Orange Money.  
Résultats: Bonus transféré au 0000\*

**Malfaiteurs**

Ouf de soulagement pour les populations du Ndoucoumane, dans le département de Kaffrine. En effet, la bande à la 4X4 a été démantelée, hier, par la gendarmerie. Il s'agit d'un groupe de malfaiteurs a bord d'un véhicule tout terrain, munis d'armes à feu et d'armes blanches et semant depuis plusieurs jours la terreur en s'attaquant aux commerçants pour les braquer. Au nombre de six, les malfrats qui étaient dans la ligne de mire de la gendarmerie depuis des jours ont été interpellés, hier. Ils vont à présent devoir répondre de leurs méfaits devant la justice, eux qui ont blessé et dépouillé plusieurs personnes depuis le début de leur rodéo dans le Ndoucoumane.

**Le butin des agresseurs...**

Restons avec les malfaiteurs et les coups que leurs portent les forces de sécurité dans leur intense chasse aux bandits. Et c'est pour dire qu'un groupe d'agresseurs a aussi été mis hors d'état de nuire, hier, par la police de Dieuppeul. En effet, renseigne le service de presse de la police, sous la houlette du Commissaire Aissatou Ka, les éléments du Commissariat de Dieuppeul ont mis la main sur trois individus à bord de deux scooters, en possession de sacs à main pour femmes. Selon la même source, la perquisition faite dans leur villa sise à la Sicap Liberté 1 a permis de découvrir un véritable butin et un arsenal d'armes blanches.

**...De Sicap-Liberté 1**

La police, listant les objets, renseigne qu'il y a 12 téléphones portables, 1 tablette, 1 ordinateur portable, 1 téléviseur écran plat, 2 ordinateurs pour bureau, 2 scooters, 1 arme factice, 1 scie à métaux, 3 machettes, 4 paires de ciseaux, 7 couteaux, 11 tournevis, 4 rouleaux de corde, 2 burins, 2 passeports, 6 cartes nationales d'identité, 1 faux billet de banque de 10.000 francs CFA, 7 sacs à main pour femme et 3 portemonnaie. Impressionnant non !

**Saisie de 600 kg...**

Toujours dans le monde des malfaiteurs, notons cette saisie importante de «yamba» (chanvre indien) opérée également par la gendarmerie de Sandiara. C'est au total saisi 600 kilos de chanvre indien que les pandores ont intercepté lors d'une patrouille dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 mai dernier, aux environs de 2 heures du matin. Et c'est une patrouille sur l'axe Louly Sindiane-Sibick, un village de l'arrondissement Sessène,

dans le département de Mbour, qui a réussi ce coup, après être tombée sur un camion en provenance d'un pays limitrophe qui circulait sur l'axe précité.

**...De «Yamba»**

Poussés par leur flair, les gendarmes ont immobilisé et fouillé le camion. Et c'est là que leur attention a été attirée par des sacs de couleur blanche camouflés sous de la paille mélangée avec de la bouse de vache. En cherchant à savoir de quoi tout cela retournait, ils ont fini par découvrir que c'était un camouflage pour cacher une grosse quantité de chanvre indien enveloppé dans des sachets en plastique d'un kilo chacun. Le conducteur du véhicule a été arrêté et déferé au parquet de Mbour. Mais l'enquête continue pour tenter de mettre la main sur les deux individus qui étaient à bord et qui ont pris la fuite, ainsi que sur d'éventuels autres complices.

**Un berger attaque...**

Julien Diatta, directeur de l'école de Ngabitol, dans le Nord de Payar, (département de Koumpentoum), a été surpris par un jeune berger armé d'une machette, qui a failli le décapiter, jeudi dernier. Selon les informations rapportées par diverses sources, son seul crime serait d'avoir simplement demandé au jeune berger de ne pas faire passer son troupeau de vaches dans la cour de l'école. Ce que ce dernier n'a pas apprécié. Et c'est sur ces entrefaites que le berger a asséné au directeur d'école des coups de machette à la tête, à la jambe et au bras.

**...Un directeur d'école à la machette**

Julien Diatta a reçu les premiers soins au centre de santé de Payar, selon Dakaractu, avant d'être évacué vers l'hôpital régional de Tambacounda pour des soins intensifs. Suite à cette agression, le collectif des syndicats d'enseignants de ce département a dénoncé cet état de fait et invité les autorités à sécuriser ces écoles par une délimitation et un mur de clôture pour faire face à l'insécurité qui règne dans cette zone. Ainsi, ont-ils décidé de faire du lundi 27 mai 2019, une journée morte, dans toutes les écoles du département pour encore dénoncer ces cas d'agression et inviter l'Etat à prendre des mesures idoines pour plus de protection des enseignants, surtout dans la zone rurale. Pour l'heure, la gendarmerie est à la recherche de l'agresseur du directeur d'école.

**Une équipe de la 2STV...**

Un cameraman et un journaliste de la 2STV ont été agressés, hier matin,

par deux frères commerçants, alors qu'ils faisaient un reportage sur le terrain. Ils étaient, en effet, en reportage devant l'université de Ndakaaru, sur l'avenue Cheikh Anta Diop, au lendemain de l'opération de déguerpissement des cantines décidée par la Direction générale du COUD. En plus des blessures graves qui lui ont été causées, le cameraman a aussi vu son appareil être endommagé. Suite à cette attaque, la Direction générale de la 2STV a déposé une plainte contre les agresseurs qui ont été identifiés par la victime.

**...Attaqué par deux commerçants**

Selon le coordonnateur de la rédaction de 2STV, Ben Moctar Diop, les reporters ont été sauvés par une patrouille de la police du Point E qui passait par là. Et c'est au niveau de ce commissariat du Point E que la plainte a été déposée. Suite à cette agression, le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication (SYNPICS), a publié un communiqué pour «condamner vigoureusement» cet acte. «On ne peut pas permettre à ce que ces marchands ambulants qui ne sont pas contents du tollé qui est fait autour de leurs activités, puissent s'attaquer à des journalistes. Sinon ce serait bientôt la porte ouverte à tous les abus dans ce pays», martèle le Secrétaire général du SYNPICS, Bamba Kassé qui précise que le syndicat suit de très près cette affaire et espère que les agresseurs seront mis en face de leurs responsabilités.

**Actes...**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résorption des instances, le ministère de la Fonction publique et du Renouveau du Service public a publié, hier, un communiqué pour informer les usagers de la production, entre le 1er janvier et le 30 avril 2019, de 9.128 actes d'administration afférents à la carrière des agents de l'Etat. Le document renseigne que «les actes de nomination et de titularisation, de nomination et de reclassement, d'engagement, d'avancement d'échelon ou de grade, de validation des années de volontariat ou de vacation et de contractualisation, etc.) ainsi produits concernent 19.354 agents.

**...Administratifs**

Ils sont disponibles sur la plateforme de téléchargement des actes du site du ministère. Par ailleurs, le ministère fait part aux agents ainsi que les organisations professionnelles de la tenue imminente d'un guichet unique. Cette instance qui réunit les représentants des services dont le visa est requis dans la délivrance de l'acte (la Fonction publique, la Direction de la Solde, celle des Pensions, la Direction de la Programmation budgétaire, le Contrôle financier et le SGG), permettra de traiter tous les projets d'actes d'administration impactés par le changement de dénomination du ministère suite au remaniement du 7 avril 2019, d'après la même source.

**Serigne Alioune Sall...**

Après la série de meurtres à Tambacounda, Thiès et Ouakam et face

à la récurrence des faits de rapt d'enfant, d'accidents meurtriers de la route et d'incendie de marché, entre autres, le responsable moral de la Coordination des Dahiras Moutahabina Filahi, Serigne Alioune Sall ibn Sokhna Safiétou Sy de Tivaouane, a jugé utile de sonner l'alarme. «Les routes sont inondées de sang, le feu ravage les marchés, le banditisme, les meurtres et le rapt d'enfants sont devenus les vices de la société. Et jusqu'à ce jour, aucune solution idoine pour arrêter ce fléau», s'est indigné, avant-hier, le guide religieux qui pense que «la société civile doit se définir, même si elle n'est pas là pour attaquer le gouvernement».

**...Tire la sonnette d'alarme**

Selon lui, «son rôle est de mesurer les conséquences de tous les problèmes et de proposer des solutions. Il y a beaucoup de choses qui se sont passées dans le pays et les voix indiquées se sont abstenues de faire des commentaires idoines». Aussi, le guide religieux tidiane de noter que face à tous ces crimes odieux, «il urge de trouver des solutions alternatives à celles qui sont mises en œuvre jusqu'ici et qui ne produisent pas de résultats». Ainsi, notant que «même si beaucoup disent que la peine de mort n'est pas faisable au (Sunugaal), il est temps de proposer une alternative pour arrêter ces dérives».

**Un médecin bisontin...**

Un médecin bisontin en retraite offre son matériel à un village sunugaalien. Christian Bouvret qui a pris sa retraite à Besançon récemment n'a pas trouvé à son grand regret, de jeune médecin repreneur de son cabinet. Cessant son activité, le matériel utilisé dans son cabinet ne lui étant plus utile, il a proposé de le donner à une association humanitaire "Les enfants du Sénégal", soutenu par la Françoise Seuret, Mamirollaise qui œuvre pour plusieurs associations en Afrique, rapporte «estrepubli-cain.fr». Expédié dans un conteneur à destination de Ndakaaru, le matériel est arrivé la semaine dernière.

**...Au grand coeur**

L'association locale l'a réceptionné et a ainsi créé à Sinthiou Keita, un petit village en brousse situé à Malicounda à 100 km de Ndakaaru, une salle d'accouchement qui a ravi le chef du village et les futures mamans. La mortalité néonatale est très présente dans certains villages éloignés des villes et la « matrone », sage femme sunugaalienne, intervient sur place quand tout se passe bien. En cas de problèmes il faut transporter la maman en voiture ou en charrette jusqu'à l'hôpital de Mbour à 30 km. Avec cette salle d'accouchement, une infirmière et la matrone pourront s'occuper dans de bonnes conditions de la maman et de son bébé avec un petit lit pour le dorloter. La salle d'accouchement a été baptisée Hélène Boffi, ancienne sage femme, mère d'Angel et Annie Boffi, habitante de Fuans (25), qui ont contribué à la réalisation de ce centre médical.

**Bolloré**

Bolloré Logistics a inauguré au Sunugaal un nouvel entrepôt de 2 650 m² sur le site de Potou. Idéalement situé près du port de Ndakaaru, ce site hautement stratégique permet une exploitation maximale grâce à sa construction novatrice. Selon, la société, le bâtiment est doté d'une structure autoportée : les rayonnages font office de charpente et supportent les murs ainsi que le toit. Cette construction permet d'optimiser l'espace de stockage puisqu'il n'y a pas de poteaux à l'intérieur et que la structure elle-même est utilisée en espace d'entreposage. La capacité de 3 700 palettes est donc maximisée par rapport à un entrepôt standard. Par ailleurs, les murs isolants en panneaux sandwichs permettent une bonne régulation de la température. Doté de niveleurs de quais, de portes automatiques, d'une peinture de sol lessivable et de trappes de désenfumage automatiques, l'entrepôt détonne dans le paysage sénégalais, où la majorité de l'offre est constituée de bâtiments vieillissants qui ne sont pas aux normes. Les travaux, qui ont duré un peu plus d'un an, ont été réalisés par une entreprise locale.

**A quel dialogue se fier ?**

Restons avec ces problèmes soporifiques de dialogue politisé. Mais «nak», comme on est dans un jeu de dupes politicien, le flou artistique permet tous les coups. On ne sait pas s'il s'agit d'un dialogue national, transversal et englobant tout ce qui touche à la vie de la nation ou d'un dialogue politique qui concerne que les partis politiques et la société civile autour des élections. On veut bien savoir parce que de façon sémantique, les gens du pouvoir passent de l'un à l'autre concept, laissant l'opinion dans une grande confusion. A gauche, il y a le dialogue politique qui a commencé depuis longtemps, interrompu par la présidentielle et ses soubresauts (rappelez-vous le par-rainage) et repris depuis quelques semaines de façon chaotique. A droite, il y a le dialogue national auquel SMS et dont on ne sait les termes de références ni le format ni rien. Finalement, comme lors de la première édition en 2016, ce sera juste un fourre-tout et un attrape-nigaud. Il faut que cela soit clair : comment une seule journée peut-elle suffire pour régler ne serait-ce que les problèmes politiques à fortiori les problèmes de la Nation, tous secteurs confondus ? Et qu'est-ce qui va sortir de cette journée ?

Al Kham

**LINK MEDIA**  
 Directeur Général : Daouda DIARRA

**VOX POP ULI**

est édité par Link Media Sarl  
 Adresse : Sacré Cœur 3 N 9447 Dakar  
 Imprimerie : Roto of7 - Sodida Lot 25  
 Tél : 33 867 33 02 - 33 867 61 63  
 Email : redactionvoxpup@gmail.com

**Directeur de la Publication :**  
 Daouda DIARRA

**Rédacteur en chef :**  
 Harouna DEME

**Chef du Desk Politique :**  
 Barka Isma BA

**Chef du Desk Sports :**  
 Youssouph BADJI

**SERVICE COMMERCIAL :**  
 Adresse : Sacré Cœur 3 N 9447 Dakar  
 Tél : 77 548 03 74 - 77 089 62 72  
 Email : poppublicite@gmail.com

## SUR LE FIL...

INDE

**Au moins 19 étudiants meurent dans un incendie**

Au moins 19 étudiants, des jeunes filles pour la plupart, ont été tués et une vingtaine d'autres blessés vendredi dans l'incendie d'un bâtiment universitaire de plusieurs étages dans l'ouest de l'Inde, ont annoncé les autorités locales.

«Le bilan est monté à 19 morts, dont 16 femmes. 16 personnes sont mortes brûlées et trois autres des blessures subies quand elles ont sauté hors de l'immeuble», a déclaré à l'AFP un médecin de l'hôpital municipal de Surate (Gujarat), Jayesh M Patel. Un précédent bilan faisait état de 15 décès.

Des images terribles diffusées sur les réseaux sociaux montraient des jeunes se jetant des étages pour tenter d'échapper aux flammes dans un institut d'enseignement privé de Surate, suscitant des cris d'horreurs chez les passants. De 50 à 60 étudiants se trouvaient à l'intérieur au moment du départ de feu, a précisé à l'AFP Deepak Sapthaley, un responsable des pompiers de Surate. Une vingtaine sont actuellement hospitalisés.



«Extrêmement attristé par la tragédie de l'incendie à Surate», a réagi sur Twitter le Premier ministre Narendra Modi, originaire du Gujarat. «Mes pensées vont aux familles en deuil. Que les blessés se rétablissent rapidement», a poursuivi le chef du gouvernement, qui vient de remporter triomphalement un deuxième mandat aux élections législatives du géant d'Asie du Sud. Le feu s'est rapidement propagé en raison des matériaux utilisés pour le toit du bâtiment, d'après les autorités locales.

Les incendies accidentels sont fréquents en Inde en raison d'une réglementation laxiste et du non-respect fréquent des normes de sécurité. Pour leurs détracteurs, entrepreneurs en bâtiment et propriétaires rognent sur la sécurité pour économiser de l'argent, profitant en cela des dysfonctionnements et de l'apathie des autorités municipales.

(Lefigaro.fr)

## APPLICATION DU REGLEMENT N°5 DE L'UEMOA A KHALIFA SALL

**Graves accusations de Bâtonnier Mbaye Guèye contre Me Sidiki Kaba**

**Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Sénégal, Me Mbaye Guèye accuse l'ancien ministre de la Justice, Me Sidiki Kaba, d'avoir, avec le procureur de République, refusé à Khalifa Sall son droit à bénéficier de l'application le Règlement n°5 à Khalifa Sall sur la présence de l'avocat dès l'interpellation. Un droit qui a été reconnu à Thione Seck et qui a amené le juge à le relaxer pour nullité de la procédure dans l'affaire des faux billets.**



L'application du Règlement n°5 de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dans l'affaire Thione Seck, dans le cadre du procès des faux billets, ouvre une nouvelle ère au sein de la justice sénégalaise. Car, la décision de la 2e Chambre correctionnelle du tribunal de Dakar d'annuler toute la procédure contre le chanteur et de le relaxer met à nu les manquements du Sénégal depuis l'entrée en vigueur de ce Règlement en 2015.

En effet, en relaxant Thione Seck, le juge a concédé que, conformément au Règlement n°5, le non-respect du droit à l'assistance d'un conseil dès l'interpellation par les enquêteurs entraîne comme conséquence directement la nullité du procès-verbal d'enquête préliminaire, du réquisitoire introductif du parquet, du procès-verbal d'interrogatoire de première comparution du prévenu, de l'ordonnance de renvoi et de toute la procédure.

Depuis que ce constat de droit a été fait jeudi, le débat, pour ne pas dire la polémique que charrie la sentence du juge Maguette Diop, ne cesse d'enfler. Et hier, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Sénégal en a rajouté une couche, en y allant d'une révélation de taille, par rapport au fait que Khalifa Sall

s'est vu refuser le bénéfice de ce Règlement dans le cadre de son procès dans l'affaire de la caisse d'avance de la maire de Dakar, alors qu'il y avait droit.

**«L'ancien ministre de la Justice et le procureur avaient reçu instructions de ne pas appliquer le Règlement n°5 à Khalifa»**

En effet, Me Mbaye Guèye a accusé l'ancien ministre Garde des sceaux, ministre de la Justice, Me Sidiki Kaba, ainsi que le procureur de la République, Serigne Bassirou Diagne, d'avoir refusé que ce Règlement soit appliqué à Khalifa Sall, en violation flagrante d'une directive communautaire et des droits du maire de Dakar.

«L'ancien ministre de la Justice et le procureur de la République avaient reçu des instructions pour ne pas appliquer le Règlement n°5 de l'UEMOA à Khalifa Sall», a déclaré l'avocat, hier, au sortir de l'audience de prestation de serment des avocats stagiaires de la promotion 2018, parrainée par Me Guédél Ndiaye.

«Pour l'affaire Khalifa Sall, nous sommes à un niveau où l'opinion doit être informée et correctement informée. Lorsque monsieur Khalifa Sall a été convoqué, il a été mis dans une salle, son avocat, Me El Hadji Diouf, est arrivé. Mais ils lui ont

dit tu n'entres pas ici. Vous pouvez le voir, le saluez, mais vous ne pouvez assister à l'interrogatoire. J'appelle le procureur de la République, il me dit : 'Oui, monsieur le Bâtonnier, Khalifa Sall n'est pas arrêté. Après l'interrogatoire, il va rentrer chez lui et le texte parle d'arrestation», a rapporté Me Guèye.

Sauf que, souligne-t-il, le texte de l'UEMOA dit que «la personne a le droit d'être assistée par son avocat dès l'interpellation». Il précise qu'en appel, la Cour a annulé le procès verbal. «Il y a annulation d'un acte et il y a une annulation d'une procédure. Dans l'affaire Thione Seck, le juge a considéré que l'annulation procède de l'omission d'une formalité substantielle et donc annule l'acte et toute la procédure subséquente. La Cour d'appel n'a pas fait ça. Voilà ce qui s'est passé», a-t-il éclairé.

**«Me Sidiki Kaba a cherché à gagner du temps dans l'application de ce Règlement»**

Le Bâtonnier a, par ailleurs, rappelé qu'à sa prise de fonction, il avait écrit au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Justice, au Haut Commandant de la gendarmerie, au Directeur général de la police. Ce, pour leur demander pourquoi le Sénégal refuse d'appliquer une convention qu'il a ratifiée. Selon lui, les autorités ont alors dit que ce Règlement sera appliqué, mais après une réforme du Code de procédure pénale. «Ce qui n'était pas normal», a-t-il conclu.

Et Me Mbaye Guèye d'affirmer : «Et le ministre de la Justice de l'époque, Me Sidiki Kaba, je suis au regret de le dire, a cherché à gagner du temps dans l'application de ce Règlement, prétextant vouloir introduire une réforme du Code de procédure pénale, article 55. Alors que ce n'était pas là le sujet. Quand on a voté le texte, le ministre nous dit que maintenant, il faut

prendre une circulaire pour définir les modalités. Ensuite, le ministre met le coude sur cette circulaire jusqu'à son départ».

«Déjà que le fait de ne pas dire à l'accusé qu'il a droit à un avocat, entraîne la nullité de la procédure, à plus forte raison ne pas lui commettre un avocat», a relevé Me Guèye pour qui, «le juge n'a fait que dire le droit dans l'affaire Thione Seck, comme cela devait être déjà le cas avec Khalifa Sall. Ils n'ont même pas dit à Thione Seck qu'il avait le droit d'être assisté d'un avocat et ils ne l'ont même pas mentionné sur le procès verbal. C'est un motif de nullité. Et le juge a bon droit à annuler la procédure».

**«C'est le Garde des sceaux et le procureur qui ont joué et qui ont amené de telles conséquences»**

Pour lui du reste, ce qui s'est passé dans les affaires Thione Seck et Khalifa Sall, «c'est la faute des enquêteurs. Et le chef des enquêteurs, hiérarchiquement, c'est le Directeur de la police judiciaire, c'est le procureur de la République. Et le chef du procureur de la République, c'est le Garde des sceaux, ministre de la Justice. Ce sont eux qui ont joué et qui aujourd'hui ont amené de telles conséquences».

Ainsi, il se désole du fait que «le Sénégal a accusé du retard dans l'application des textes de l'UEMOA dont il est pourtant signataire sur les questions de procédures pénales». Il appelle donc le Sénégal à «retourner dans le concert de l'UEMOA» en mettant en œuvre les engagements auxquels il a souscrits.

Marianne NDIAYE

PUB  
ASSURIX  
FILMA  
L'IMPRIMERIE

**20ème NUIT : 10 rakkas, soit 5 sallama.**

Dans chaque rakka, on doit réciter  
**1 fois la fatiha, 3 fois «Inna anzal nahou»  
et 3 fois «Khoul hou allahou ahad».**

Celui qui aurait fait cela sera considéré comme celui qui aurait jeûné pendant 50 ans. DIEU lui pardonnera ses péchés. Il ne sentira pas l'obscurité du tombeau et entrera paisiblement au jardin des délices avec notre Prophète MOHAMED (P.S.L). Il y fera entrer ses amis.

**21ème NUIT : 4 rakkas, soit 2 sallama.**

Dans chaque rakka, on doit réciter  
**1 fois la fatiha et 10 fois «Khoul hou allahou ahad».**

Les récompenses de celui qui aurait fait cela seront égales à celles d'une personne qui aurait dépensé ses biens sur le chemin de DIEU et qui aurait lu les 4 livres sacrés. Il sera exempt des péchés et sera pur comme un bébé qui vient de naître.

## SUR LE FIL...

AFFAIRE DE L'ARRETE  
OUSMANE NGOMMe Assane Dioma Ndiaye  
relève les incongruités des  
précisions de la Cour suprême

Le communiqué de la Cour suprême, suite à l'annonce, par Assane Dioma Ndiaye, de l'annulation de l'arrêté Ousmane Ngom (N°007580/MINT/SP du 20 juillet 2011), comporte des incongruités selon l'avocat et droit de l'homme.

En réaction du communiqué de la Cour suprême qui prend le contrepied de sa déclaration, Me Ndiaye souligne : «C'est étonnant ! Puisque, ceux qui ont dit 'l'arrêté Ousmane Ngom enterré' ont fait une interprétation logique, à partir du moment où l'arrêté du 31 août 2018 (celui du Préfet de Dakar) était motivé par l'arrêté Ousmane Ngom et que la Cour suprême a déclaré l'arrêté du 31 octobre 2018 comme violant la Constitution du Sénégal, forcément la Cour suprême fait allusion à l'arrêté Ousmane Ngom. Parce que c'est l'arrêté Ousmane Ngom qui a été invoqué comme motivation de l'arrêté (préfectoral) du 31 août 2018».



L'avocat de poursuivre : «C'est vrai que la Cour suprême n'a pas annulé principalement l'arrêté Ousmane Ngom, mais, incidemment, le fait d'annuler l'arrêté du 31 août veut simplement dire que l'arrêté Ousmane Ngom qui a soutenu cet arrêté est illégal. S'il n'y pas avait l'illégalité de l'arrêté Ousmane Ngom, on n'aurait pas annulé l'arrêté du 31 août 2018».

Dans un communiqué qui nous est parvenu en début en d'après-midi, la Cour disait annuler l'arrêté du 31 août 2018 du Préfet du Département de Dakar portant interdiction du sit-in devant les locaux du ministère de l'Intérieur envisagé le 4 septembre 2018 «sous bannière du PDS par Assane Bâ, Birane Barry et Djiby Ndiaye».

(Emedia.sn)

MAMOUDOU NDIAYE, EXPERT EN CYBERCRIMINALITE ET CRIMES ORGANISES  
«Nous sommes la clé de notre propre vulnérabilité»

**«Le tronc commun de la cybercriminalité est la fraude». Telle est la conviction de l'ancien fonctionnaire sénégalais et des Nations-Unies, spécialiste de la fraude et de la prévention, Mamoudou Ndiaye. Cet ancien gendarme, devenu expert en cybercriminalité et crimes organisés, revient dans cet entretien sur les contours de ces fléaux.**



«La Cybercriminalité découle du concept de fraude de haute technologie, en ce sens que les activités criminelles qui sont engendrées par cette criminalité là sont réalisées avec le support de l'ordinateur et de l'internet mais aussi avec le téléphone intelligent», a confié d'emblée, Mamoudou Ndiaye, qui nous a rendu visite.

Spécialiste de la cybercriminalité et du crime organisé, il a expliqué : «Le fait de se mettre à la toile pour travailler, un choix qui n'est pas d'ailleurs discuté puisque maintenant tout le monde se met à la toile, mais il faut savoir comment s'y mettre, sinon vous êtes la clé de votre propre vulnérabilité. Car, le tronc commun de la cybercriminalité est la fraude».

«Quels sont les risques de fraudes au niveau interne, au niveau externe ? Quelles sont les mesures préventives ?», interroge cet ancien fonctionnaire expert des Nations-Unies, en notant que «ce tronc commun de la cybercriminalité qui est la fraude peut provenir à l'interne, comme de l'externe. Sur le plan interne, moi je l'orienterai au niveau organisationnel».

## «La cybercriminalité et l'état civil vont de pair»

«Dans les risques internes, on a les types de fraudes qui existent dans la cybercriminalité, c'est la manipulation de l'opérateur. Les entreprises sont victimes de leur propre système, parce qu'ils ne mettent pas le contrôle qu'il faut», dit ce gendarme de formation qui insiste sur «le lien entre la cybercriminalité et le crime organisé. Car c'est des données. Parce que, si vous avez l'identité de l'individu, vous pouvez choisir les affinités dans le cadre du crime organisé. Donc la cybercriminalité et l'état civil vont de pair, parce qu'il s'agit des données personnelles».

Selon lui, «la conduite à tenir pour minimiser les dégâts s'articule autour de sept étapes : alerter la sécurité et le département de la gestion

de l'information ; sécuriser les preuves ; diligenter une enquête ; informer la clientèle ; atténuer des dommages ; se conformer à la réglementation en vigueur et déterminer les causes profondes».

Poursuivant, M. Ndiaye indique : «Si on en vient aux facteurs externes, il faut sortir de l'entreprise pour parler des pirates. Et c'est parce que, je le répète, nous sommes la clé de notre propre vulnérabilité. C'est nous qui manipulons l'ordinateur, c'est nous qui maintenons notre position de vulnérabilité très ouverte. Parce que, quand on se connecte sur des sites qui ne sont pas sécurisés, on va vers la gueule du loup. Car, si vous ouvrez un email ou un site et vous voyez qu'il y a un cadenas qu'on appelle en anglais le (badlock), quand il y a un https, le site est sécurisé. Voilà comment on reconnaît un site sécurisé, mais on ne peut pas aller au-delà de ça».

## «Quand on se connecte sur des sites qui ne sont pas sécurisés, on va vers la gueule du loup»

D'après lui, «le contenu le plus grave, c'est ce qu'on appelle les appels à la charité. C'est à dire que vous pouvez recevoir un message d'une compagnie téléphonique qui fait appel à la charité. Ça, c'est de l'escroquerie pure et dure. Parce que ça ressemble à la fraude de télémarketing, la fraude des consommateurs».

Mamoudou Ndiaye préconise, en outre, que les mesures préventives peuvent être mises à deux niveaux. «Que ce soit pour le pirate qui nous vient de l'intérieur ou de l'extérieur, c'est la formation qui permet de faire face. Il faut sensibiliser les gens, l'individu doit aller à la recherche des connaissances dans ce domaine-là pour savoir reconnaître les pirates,

savoir quant est-ce que le site est bon», renseigne-t-il.

«Mais il faudra aussi former les employés à accéder aux informations et à leur stockage. Aussi, faire comprendre aux employés de ne jamais enregistrer en ligne les données personnelles, à moins que l'entreprise prenne les mesures nécessaires pour éviter ces genres de pratiques. Pour les utilisateurs, il faut supprimer les courriers électroniques non sollicités. Il ne faut pas aussi utiliser les appareils personnels aux lieux de travail. Parce que votre téléphone n'est pas équipé comme l'appareil de l'entreprise. Ça aussi, c'est des formations que les employés doivent savoir», informe-t-il.

Il souligne qu'en dehors de la formation, «le service informatique doit jouer un rôle important pour prévenir ce genre de violation des données personnelles. Il doit empêcher les utilisateurs d'accéder aux sites qui ne sont pas sécurisés et mettre des systèmes de protection pour que les pirates ne puissent entrer».

## «La fraude dans notre système judiciaire est comprise dans les manœuvres frauduleuses»

S'agissant du système judiciaire du Sénégal, l'ancien fonctionnaire des Nations-Unies dira qu'il n'est pas outillé en matière de cybercriminal-

ité. «La fraude ici on le met dans les faux et usage de faux, c'est des catalogues qu'on donne qui sont parfois difficiles à comprendre, même pour un juriste. Donc, l'approche que nous sommes en train de faire est différente de l'approche du Code pénal. Le faux est un acte trompeur, l'acte peut être positif ou négatif, on le fait dans le but de gagner des avantages personnels. Alors que l'infraction, c'est la violation d'une loi d'un Etat et qui est puni. Donc, la fraude est beaucoup plus subtile que l'infraction», éclaire-t-il.

Alertant, il ajoute : «On va vers l'exploitation des ressources pétrolières. C'est déjà beau, mais je crois qu'il faudra se préparer, renforcer certaines institutions dans ce cadre-là. Il y a des activités criminelles qu'il faudra considérer vraiment comme des crimes organisés. Il faut que le crime organisé soit intégré dans le droit positif sénégalais. Parce qu'il ne l'est pas encore et qu'il ne peut pas être remplacé par l'association des malfaiteurs. Avec l'exploitation du pétrole, on peut s'attendre à beaucoup d'autres fraudes qui ont existé dans les autres pays qui ont connu le pétrole. En fait, ce sont les opportunités qui créent les fraudes. Parce que les fraudeurs sont tout le temps en avance sur les autres».

Ousmane SANE

## SOUVENIR

19EME JOUR KOOR 2009

19EME JOUR KOOR 2019

10 ans déjà

ADJA BAMBY  
DIENG SANGONE

MAME

Il restera de toi, de ton jardin secret,

Tout ce que tu as donné

Il restera de toi ce que tu as offert à tes enfants et tes

petits-enfants que nous sommes

Il restera de toi ce que tu as semé

et que nous récoltons

Il restera de toi ce que le bonheur que tu as partagé avec nous.

Tu es vivante

Tu ne parles plus mais tu es vivante.

Tu ne bouges plus mais

tu es vivante.

Tu ne souris plus mais en

arrière de tes yeux tu nous

regardes. De très loin ?

Peut-être de très près.

Nous ne savons plus rien

de toi, mais tu sais main-

tenant davantage de choses

sur nous. Tu es avec

ALLAH (SWT).

MAME WETALL NGA NIOU.

TU NOUS MANQUES

Que FIRDAWS soit ta demeure éternelle

FATIHA + IKHLASS

+ SALATOU FATIHI



## QUI AURA SA PLACE SUR LE TRONE ?



SAMEDI 25 MAI A 19H00 GMT VIVEZ LA FINALE

DE LA COUPE DU ROI EN EXCLUSIVITE ET EN HD SUR CANAL+

SPORT 1

201 555

CANAL+ SENEGAL

LES BOUQUETS  
CANAL+

## SUR LE FIL...

CHEIKH OUMAR SY, SUR L'INEFFICACITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF

«Si on ferme pendant 5 ans les universités, il y aura aucun impact sur le développement du pays»

Le système éducatif sénégalais, tel que structuré, ne peut apporter le développement dans ce pays. C'est la conviction de l'ancien député, Cheikh Oumar Sy. Il l'a dit, hier, prenant part au lancement du projet de la Nouvelle route de l'acier et de l'aluminium (NRA) lancé pour le Groupe Atépa.

«(...) Si on ferme pendant 5 ans l'université de Dakar et toutes les autres universités du Sénégal, il n'y aura aucun impact sur le développement du pays. Vous prenez tout le budget de l'éducation, de l'enseignement supérieur, vous fermez pendant 5 ans, je vous le répète encore, il y aura aucun impact sur le développement du pays. Parce que nous investissons presque 100 milliards de francs CFA par an», a affirmé Cheikh Oumar Sy.

Pour lui, seul l'enseignement technique peut apporter un impact sur l'économie sénégalaise. «Si vous investissez cette somme dans l'enseignement professionnel, là vous allez avoir un impact réel sur l'économie», a soutenu l'ancien député.



Pour rappel, une hypothèse similaire avait été émise en 2014 par le Khalife de la famille omarienne, Thierno Madani Tall, lors d'une visite à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) pour constater de visu les conditions de vie et de travail des étudiants et enseignants. Le marabout avait préconisé la fermeture de l'université pendant un à deux ans pour restructurer. Ce jour-là, c'est Cheikh Oumar Sy, alors député à l'Assemblée nationale, qui servait d'interprète au Khalife.

M. L. CAMARA

## NOUVELLE ROUTE DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

## Atépa lance un projet de 3 milliards de dollars

La somme colossale de 3 milliards de dollars pour mettre en œuvre son projet de Nouvelle route de l'acier de l'aluminium (NRA). Voilà le projet que porte le Groupe Atépa.



Le Groupe Atépa a lancé, hier, à Dakar, le projet de la Nouvelle route de l'acier et de l'aluminium (NRA). D'un coût approximatif de 3 milliards de dollars américains, il s'est inspiré de la route de la soie. Selon Ousmane Camara, Secrétaire général dudit groupe, ce projet va permettre à l'Afrique de l'Ouest d'exploiter convenablement ses ressources. «C'est un projet ambitieux d'industrialisation. Le projet est africain, innovant, intégrateur et bénéfique pour tout le monde. Nous voulons que l'Afrique soit la garantie de la renaissance de l'acier, a-t-il expliqué dans la présentation de ce projet qui

touche 7 pays d'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, tout le monde est convaincu que le schéma actuel qui consiste à extraire nos ressources et aller les vendre ailleurs ne peut pas prospérer. Il y a des opportunités pour transformer ces richesses». «L'Afrique est immensément riche et étonnement pauvre. C'est un cercle vicieux dont nous voulons sortir pour entrer dans un cercle vertueux de la transformation industrielle», a-t-il lancé, avant d'inviter à un consensus fort autour de ce projet qualifié par les participants «d'ambitieux et révolutionnaire» pour un continent dont l'histoire

de la maîtrise de la transformation du fer et de la métallurgie remonte, selon le document de présentation, à plus de 3 000 ans.

## «L'Afrique est immensément riche et étonnement pauvre»

«Bâtissons un consensus autour de ce projet. Ce n'est pas un projet déjà bouclé et fermé. C'est un projet qui doit se faire avec les Etats. Nous n'envisageons pas réaliser un projet de telle nature dans un affrontement politique», a-t-il ajouté précisant que le projet comporte, entre autres, un port minéralier à Potou (région de Louga) pouvant accueillir des navires transportant des minerais de fer, de la bauxite et toutes les matières premières déjà disponibles dans la sous-région. Il a aussi fait cas de la réalisation du port de Buba en Guinée-Bissau, ainsi que d'autres infrastructures nécessaires à la bonne exécution du projet. Il est également prévu un parc sidérurgique composé de réseaux de fonderies et d'exploitation de toutes les chaînes de valeur tirées des matières premières, capables de transformer non seulement les minerais de fer exploités actuellement ou ultérieurement, mais encore la ferraille collectée dans les ports, dépotoirs et autres lieux de stockage.

Un chantier naval pour la construction de bateaux de pêche,

et plus tard de bâtiments de très haut tonnage et un chantier de démantèlement de navires et surtout tankers en fin de vie, participant ainsi au recyclage, conformément aux engagements internationaux des pays partenaires en matière de développement durable, figurent en bonne place dans ce projet.

## Atépa : «Le moment est historique»

De son côté, le porteur de ce projet, Pierre Goudiaby Atépa, a informé qu'il compte sur l'adhésion de l'Etat du Sénégal. «Nous souhaitons que ce projet soit parrainé par notre pays, par notre président de la République, a déclaré l'architecte. Le plus important est qu'il faut que nous nous décomplexions. Nous avons le développement à portée de main».

Ainsi, il a invité les acteurs à s'impliquer pour la réussite de ce projet dont les jeunes sont au cœur du dispositif. «Je pense que le moment est historique, mais il faut que tout le monde puisse y croire. Je voudrais que chacun de vous sache que ce n'est pas de l'utopie : c'est du possible», a sensibilisé Atépa qui a, du reste, invité le secteur privé à s'investir pour qu'«au moins 70% des actions restent ici (Sénégal)».

Mamadou Lamine CAMARA

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## L'ANSD dote le ministre de la Microfinance d'un instrument de statistiques

Le ministère de la Microfinance, de l'Économie sociale et solidaire et l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) ont signé, hier, une convention de partenariat pour aboutir à la réalisation d'une étude de référence du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sur l'ensemble du territoire. Ce partenariat va permettre, au département dirigé par Mme Zahra Iyane Thiam, de disposer d'un instrument de collecte et de traitement des données statistiques pour alimenter son système d'information.

«A l'opposé du secteur de la microfinance, en phase de consolidation, celui de l'économie sociale et solidaire, en phase

d'émergence, est essentiellement caractérisé par l'absence de données statistiques consolidées permettant un pilotage effectif des impacts des actions menées. Afin de disposer d'une situation de référence permettant aux pouvoirs publics de mieux appréhender ce secteur, mon département a sollicité et obtenu l'accompagnement de l'ANSD, eu égard à sa position stratégique ainsi qu'à la qualité de ses productions statistiques et de ses ressources humaines», a déclaré le ministre.

Parlant des résultats attendus de cette convention, elle a indiqué que cela permettra, «à coup sûr, au ministère de disposer d'un instrument de collecte et de traite-

ment des données statistiques pour éliminer son système d'information. Ceci, en vue de délimiter le périmètre de l'économie sociale et solidaire à travers l'identification des acteurs, en fonction du statut, du mode d'intervention, des types de produits ou services et du domaine d'activité». «Aussi, de disposer de données statistiques fiables sur le nombre d'acteurs et les types d'accompagnement ou d'appui dont ils bénéficient, ainsi que les institutions partenaires, de mesurer la contribution de l'économie sociale et solidaire à la création de richesses. La disponibilité de ces informations permettra d'alimenter les travaux de finalisation de la lettre de politique sectorielle de développement du secteur de l'ESS qui poursuit les objectifs», a expliqué Mme Thiam.

D'après elle, «il s'agit de positionner l'ESS comme levier d'inclusion économique, financière et sociale, de promouvoir des mécanismes pertinents de financement des acteurs de l'ESS, de mettre en place une planification stratégique territoriale de développement de l'ESS et déployer les infrastructures nécessaires de soutien au secteur».

Le Directeur général de l'ANSD, Babacar Ndir, a lui souligné : «La mise en œuvre effective de cette



Mme Zahra Iyane Thiam

convention contribuera sans aucun doute à la réalisation des principaux objectifs de qualité et de pertinence de la statistique, notamment dans le secteur de l'ESS. Plus spécifiquement, l'accord devra permettre à identifier clairement l'ESS et de mettre en lumière son impact. L'ANSD mettra en place un cadre de validité des données à produire et donnera du sens à ces données pour vous permettre de prendre les décisions qui s'imposent».

Aïssatou Mbène COULIBALY

## AVIS DE DECES

M. Ibrahima Sané son époux, M. et Mme Henri Benoit Diadhio et enfants, M. et Mme Jacques Marie Gomis et enfants, M. et Mme Henri Valentin Gomis et enfants, M. et Mme Alain Gomis et enfants, Mme Eliane Gomis et enfants, M. Claude Charles Gomis et enfants, Melle Diminga Marguerite Gomis, M. Joseph Samba Gomis, M. Calixte Dionou, les familles Sané, Gomis, Diadhio, Tavares, Diouf, Albis, Soumaré, Boyer, Mendy, Gning vous font part du décès de leur épouse, mère, tante, grand-mère, sœur

## AGNES CAROLINE DIADHIOU

survenu le 23 mai 2019.

La levée du corps à l'hôpital principal le Mardi 28 mai 2019 à partir de 12h suivie de la messe en la paroisse des martyrs de l'Ouganda à 15h30

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bel Air et les condoléances seront reçues à la Sicap Liberté 2, villa n°1409

Paix à son âme



Fléchés niveau 1

DANGEREUSE DE L'ESPRIT	ARTICULATION DE LA JAMBE RÉEXAMINÉ	MATIÈRE D'ALLIANCE TARTINER	BOQUEUR CÉLÈBRE S.A. SA	PRÉPARATION DE LÉGUMES PREMIER IMPAIR VIRTUOSITÉ	APPENDICE DU VISAGE
COURROIE DU MORS CAMPENEMENT DE NUIT	LIVRE SACRÉ EXQUIS-EMENT		IL PEUT ÊTRE THAI OU BASMATI ASPERGÉES		
DONT LE POIDS EST ÉLEVÉ RIDE			CRI DE DOULEUR MOT DE NÉGATION		PENSIVE
	BRUITS DE MATOU À TRAVERS				
ESCOMPTER TRÈS PETITE RIVIÈRE			NON ANGLAIS MORCEAU DE CHEMISE		
	PERROQUET COLORÉ ACCORD GÉNÉRAL		ÉPREUVE SPORTIVE LES PLUS AGÉS		
ACIDE MAÎTRE DE SOI		FONDA OBTIENS		PIERRE PRÉCIEUSE DE COULEUR VERTE	
	MALADE MENTALE MORCEAU JOUÉ SEUL				
ELLE A SON DJ PORTÉ AVEC VIOLENCE TROP GROS			DÉPLACÉ BIEN PORTANTES		
	SERVICES RELIGIEUX POLJ				
UN JEU D'ENFANTS IL DIT CE QU'IL A VU			MESURE DE CHAMP SON ÉMIS AVEC FORCE		
			SERVICES SECRETS US ÊTRE CONJUGUÉ		LES MIENS
TERME DE CONDITION BRINS DE PAILLE		OS DU THORAX RAYONS			
		PAS TRÈS CHAUD			
DUR			LES SIENS		

Fléchés niveau 2

Elle interprète le rôle principal dans la série TV Sam :

1 2 3 4 5 6 7 8

DÉSORDRETTES MARQUER DE STRES	VOIE DE RANDONNÉE MAESTRIA	LISIÈRE, POURTOUR FIT PEAU LISSE	COMME (... QUE)	DESTITUE (QU'IL) BIEN PENSÉ	REBATTU, ÉCULÉ
			DRÔLE D'OISEAU TROUVERA UN MOTIF		3
LE CHROME BOÎTE DE RANGEMENT	TYPES DE FILMS OBLIGÉ DE (... DE)				
	4		DRAME LE TEMPS QU'IL FAIT (LA)		
FÊTE EN HIVER ORDINATEUR		EXPRIMA, FORMULA BOISSON CHAUDE		1	REFUGE, ABRI
	TRESSE LITS DE TRAIN DE NUIT			TON FÉMININ ESSAYA À NOUVEAU	
BOUCLIER D'ÉCUYER IL EST DU MÉTIER		GRANDS ARBRES MARI ÉPLORE			
	6	FROISSÉE BROME			INDÉPENDANT
CYLINDRE LÈVE DES TROUPES			SOMME ENTRELAÇA		
			7	ROULÉE GONFLÉS	
APPEL CRUS, GAILLARDS		RÉALISÉRENT TONIQUE		6	SEINS, FAMILIÈREMENT
		FIGURINE DE CRÈCHE LANGUE À ATHÈNES			
BARDA, ARSENAL	ŒUVRES MURALES TRIAGE		5	PERD DE SA FRAÎCHEUR (SE) CONIFÈRES	
				LES GENS, LA RUMEUR TROISIÈME SOUS SOL	
COURROIE SUS ÉTENDU, INERTE					
			CLOS		
		INTERROMPUS			2

Mots croisés

**HORIZONTALEMENT**

1 Produit d'hygiène corporelle. 2 Coup de téléphone. Vraiment pas beaucoup. 3 Après ré. Produit de la vache. 4 Pont de Paris. Un petit noir léger. 5 Partie de voiture. Contraction pour « à le ». 6 Désert pierreux. Organe pair de la vue. 7 Verre de bière. T'amuses. 8 Dans le cri d'un âne. Fusée européenne. 9 Appareil gouvernemental. Ne reconnais pas.

**VERTICALEMENT**

1 Plateau de jeu. Marque de surprise. 2 Surveillance sans être vu. Acte législatif émanant du roi. 3 Opus abrégé. Le crawl en est une. 4 Répît, temps en plus. Il supporte une voile. 5 Vague humaine au stade. Animal qui hiberne. 6 Intention arrêtée. Dans le vent. 7 Bon pour le service. Me rendrai. 8 Mot négatif. Tendre et affectueuse. 9 Il est d'arrosage pour le jardinier. A elle.

1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								

Sudoku

	7			2		5	9	
			5				7	
	9						6	
			2	6		8	1	
4			5					
8	3		1		4			2
	4			8				
		5	9				3	
				6		1	7	

Solutions fléchés 1

P	A	N	I	J	U	T	A
G	R	I	M	O	I	R	E
A	C	E	M	A	R	T	I
O	S	L	A	C	R	E	S
F	E	V	L	A	N	I	N
N	B	R	I	S	O	R	E
O	L	A	C	C	A	T	E
N	A	T	I	E	E	S	E
M	A	N	I	E	R	E	E
M	E	N	U	E	T	I	R

Solutions fléchés 2

J	M	D	J	A	D	I	M	G
L	L	I	M	O	I	R	E	N
M	I	C	I	N	E	R	A	X
V	L	A	N	I	N	O	R	E
S	T	A	P	I	E	C	R	I
P	E	S	L	A	C	R	E	S
F	L	A	C	C	A	T	E	S
A	C	E	M	A	R	T	I	S

HOROSCOPE

**Bélier (21 mars - 20 avril)** : Vos projets de sortie peuvent aujourd'hui prendre corps car vous avez l'intention de faire tout ce qu'il faut pour qu'ils aboutissent. En un mot : communiquez !  
**Taureau (21 avril - 21 mai)** : Votre réussite sur le plan social dépend en grande partie de votre capacité à faire face aux aléas de l'existence. Et comme il n'y a pas de petites économies...  
**Gémeux (22 mai - 21 juin)** : Cette journée est favorable aux escapades, aux projets de voyage ou aux week-ends en amoureux. A moins que vous ne soyez en stage ou en formation ?  
**Cancer (22 juin - 23 juillet)** : Des soucis d'ordre financier vous posent problème et vous assombrissent. Plutôt que pratiquer la politique de l'autruche, faites vos comptes et réagissez !  
**Lion (24 juillet - 23 août)** : Sensible au jugement d'autrui, partenaire ou collaborateurs, ne vous laissez pas impressionner et dites votre vérité calmement, sincèrement. La vérité vaine toujours !  
**Vierge (24 août - 23 septembre)** : La vie quotidienne et ses vicissitudes vous exaspèrent. Pourtant, vous savez bien que c'est le labeur et la persévérance qui sont à la base de la réussite, non ?

Solutions croisés

D	E	O	D	O	R	A	N	T
A	P	P	E	L	L	P	E	U
M	I	L	A	I	T	I	Y	
I	E	N	A	D	E	C	A	
E	A	I	L	E	A	U		
R	E	G	O	E	I	L		
D	E	M	I	R	I	S		
H	I	A	R	I	A	N	E	
E	T	A	T	N	I	E	S	

Solutions Sudoku

**HEURES DE PRIÈRES**

MUSULMANES	CATHOLIQUES
Saba : 05h-40 mn	Cathéd. : 07h-00 mn
Tisbat : 14h-15 mn	18h-00 mn
Takus : 17h-00 mn	Martyrs : 06h-30 mn
Timis : 19h-42 mn	18h-30 mn
Geew : 20h-42 mn	St-Joseph : 18h-00 mn

**Balance (24 sept. - 23 octobre)** : Si vous êtes en voyage, c'est que tout va bien pour vous et que vos amours sont au beau fixe! Profitez au maximum de ces instants magiques avec l'être aimé...  
**Scorpion (24 oct. - 22 novembre)** : Si des pensées morbides ou des angoisses vous assaillent, parlez-en à l'un des membres de votre famille. Ainsi, vous pourrez relativiser ce mal-être passager.  
**Sagittaire (23 nov. - 21 déc.)** : Aujourd'hui vous êtes dans l'obligation de composer avec les emplois du temps de votre conjoint ou de vos partenaires sociaux. Pratiquez et cultivez l'humour...  
**Capricorne (22 déc. - 20 Janvier)** : Dans vos activités, vous pourriez développer vos propres valeurs, ou exploiter vos dons innés. Ainsi, vous pourriez espérer augmenter notablement vos revenus...  
**Verseau (21 Janvier - 19 Février)** : Aujourd'hui vous êtes souvent "dans la lune" mais quand on sait que vos pensées vont directement à l'être aimé, on comprend pourquoi! Une déclaration ou un cadeau en vue ?  
**Poissons (20 Février - 20 Mars)** : Aujourd'hui vous avez envie de ne rien faire, de faire une pause dans le rythme effréné de la vie extérieure. Intériorisez-vous grâce à la relaxation ou à la méditation.

## SUR LE FIL...

DIALOGUE NATIONAL  
Le pouvoir a identifié  
quatre personnalités  
pour diriger

À moins de cinq jours de la tenue du dialogue national initié par le président réélu Macky Sall, son camp semble aller vers l'acceptation d'une des conditions majeures posées par l'opposition : des débats dirigés par des personnalités neutres. Selon des informations iRadio, le pouvoir a déjà identifié des personnalités qu'il tente de convaincre pour encadrer le dialogue.

Il s'agit du légendaire écrivain aujourd'hui âgé de 91 ans, Cheikh Amidou Kane, de l'ancien magistrat et ancien ministre Ousmane Camara (88 ans), de l'ancien président du Conseil économique et social sous le magistère d'Abdou Diouf, Famara Ibrahima Sagna (80 ans) et de l'ancien garde des Sceaux, Seydou Madani Sy (85 ans), juriste et homme politique sénégalais. Il faudrait donc s'attendre à une proposition pour qu'un choix se fasse parmi ces hommes de grande expérience pour encadrer le dialogue national.

Cheikh  
Amidou  
Kane

D'ailleurs, à travers un communiqué parvenu à Emedia.sn, ce jeudi, 23 mai 2019, le Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet politique du président de la République allait dans ce sens en évoquant le souhait de Macky Sall de faire le choix « d'une personnalité indépendante et consensuelle pour diriger le processus du dialogue national » ainsi que sa disposition à « mettre en oeuvre les consensus issus de cet exercice important dans la poursuite de la modernisation de notre modèle démocratique. »

Passée cette étape, il reste donc à voir la réponse que l'opposition ainsi que les autres parties prenantes au dialogue national donneront à cette proposition. Si elle venait à être entérinée, l'on filerait vers un tournant décisif avec la tenue, dans cinq jours, d'un dialogue dont les contours restent encore à être clairement définis.

(Emedia.sn)

CONCERTATIONS SUR LE PROCESSUS ELECTORAL  
Les TDR validés, suspense autour de la présidence de la commission

**Les Termes de référence (TDR) du dialogue politique ont été adoptés, hier, sous réserve de certains amendements. Les opposants - qui étaient aux abonnés absents - devraient regagner la table des discussions selon les Non-alignés.**

Aly Ngouille  
Ndiaye, ministre  
de l'Intérieur

Les acteurs politiques et de la société civile se sont retrouvés, hier, pour la validation des Termes de référence (TDR) des concertations sur le processus électoral. Ces TDR tournent autour de l'évaluation de l'élection présidentielle, la date des élections locales, le statut de l'opposition, le financement des partis politiques, entre autres.

« Cette rencontre a permis aux acteurs du processus électoral de se retrouver et de poursuivre le travail qui a été entamé autour des TDR. On a procédé à une revue des TDR en vue de les stabiliser et nous avons également adopté le compte-rendu de la dernière fois, et enfin, nous avons retenu la date de la prochaine réunion, après avoir constaté l'absence de l'opposition. Nous avons retenu de nous retrouver lundi ou mercredi afin de donner à l'opposition le temps de mieux s'organiser pour venir participer aux travaux », a, d'emblée, déclaré le parole de la société civile, Djibril Gningue, au sortir de la rencontre.

Concernant la Commission cellulaire et la personnalité qui doit la diriger, il a souligné que les concertations continuent. « Les propositions sont envoyées au niveau de l'administration qui les centralise. Nous espérons que, d'ici lundi ou mercredi, une décision finale sera prise sur cette

question qui est une question majeure », a ajouté M. Gningue. Avant d'informer : « L'opposition avait adressé une lettre à l'autorité dans laquelle elle soulevait ses exigences. Cette lettre a eu une réponse et l'opposition est en train de statuer autour de cette réponse en vue de prendre une décision ».

Pour sa part, Déthié Faye, coordonnateur du pôle des Non-alignés, a déclaré que s'ils parviennent à auditer le processus électoral avec la participation de tous les acteurs, « il sera possible à partir des conclusions qui seront obtenues d'avoir un processus électoral consensuel pour lequel il n'y aura pas de contestation, si ce qui est retenu est appliqué à la lettre à l'occasion des différentes élections ».

L'opposition à l'heure des  
derniers réglages

Sur le choix d'une personnalité neutre pour diriger les travaux, Déthié Faye dira : « Depuis 2017, les concertations sont présidées par une personnalité indépendante. La seule nouveauté, c'est que cette année nous avons dit que cette personnalité indépendante pourra être assistée par d'autres, mais ayant le statut de personnalité indépendante. Nous discuterons et on va s'entendre sur le nombre. Ce sera une Commission de facilitation.

Nous allons nous entendre sur une personnalité indépendante qui va être assistée ».

Sur le boycott des opposants, M. Faye a affirmé : « Ils avaient décidé de venir aujourd'hui (hier), mais il y a un certain nombre de réglages et de contraintes qui font que cela n'a pas pu avoir lieu. C'est la raison pour laquelle, nous espérons qu'à la prochaine rencontre, ils seront là et nous ferons un excellent travail ».

De son côté, Benoît Sambou, coordonnateur du pôle de la majorité présidentielle, d'indiquer : « Nous sommes en train de faire le travail comme cela devrait se faire, et c'est dans l'ordre normal des choses. Nous avons travaillé sur les Termes de référence, sur le projet de code de conduite, et nous reviendrons la semaine prochaine, pour faire le travail.

Dans ce que nous sommes en train de faire, le plus important, c'est que les acteurs se fassent confiance ».

Quant à l'opposition regroupée dans le Front de résistance nationale (FRN), elle devrait, en principe, prendre part à la prochaine rencontre prévue mercredi prochain. Selon une source proche de cette entité politique, les leaders sont dans les derniers réglages. « Le week-end devrait être mis à profit par le FRN pour apprécier la lettre-réponse du ministre de l'Intérieur et harmoniser les positions. Rien ne s'oppose maintenant à ce que l'opposition participe aux concertations, après que le président de la République a accédé à ses exigences. D'ailleurs, la Commission technique s'est réunie dans ce sens », confie notre interlocuteur.

Ibrahima SALL

## DECRIPIATION DU CLIMAT POLITIQUE

Synergie Républicaine demande la  
libération de Khalifa SallMohamed  
Diagne

Parti membre du pôle présidentiel, Synergie Républicaine demande « affectueusement au Président de tous les Sénégalais, Macky Sall, père de la nation, de faire acte de miséricorde et de gracier Khalifa Sall ».

De l'avis de Mohamed Diagne et ses camarades - qui se sont fendus d'une déclaration, hier - « c'est une décision qu'approuverait la majorité des citoyens sénégalais et qui, certainement, aiderait à décrier le climat politique tendu généré par la confiance rompue entre pouvoir et opposition. Ce serait un signal fort qui pourrait faciliter les consensus recherchés et nécessaires, attendus du dialogue national auquel il a appelé ».

Leur « conviction profonde » est que « la libération de Khalifa Sall ne constitue pas une menace pour la stabilité politique et institutionnelle du pays ». « Par ailleurs, nous rappelons que le Président Macky Sall n'a jamais écarté cette possibilité de revoir la situation carcérale de Khalifa Sall. En effet, il n'est point besoin de démontrer qu'il est un homme épris de paix, qui cherche toujours à rassembler les citoyens autour de l'essentiel », lit-on dans le document précité.

Le parti du directeur de la formation et de la communication au ministère de l'Education na-

tionale considère que « le chef de l'Etat, qui a gracié Karim Wade et pardonné à Abdoulaye Wade ainsi qu'à tous ces responsables du PDS qui avaient comploté contre lui et qui sont aujourd'hui à ses côtés, n'aura certainement pas de difficulté à accéder à la demande de tous ses compatriotes épris de paix et soucieux de conserver son image d'homme capable de dépassement et de pardon aux yeux de l'opinion ».

Dans la même dynamique, Synergie Républicaine demande également aux partisans de l'ancien premier magistrat de la ville de Dakar de « revenir à un discours plus responsable » et de « cesser de porter la responsabilité de l'emprisonnement de leur mentor sur le chef de l'Etat ».

« Khalifa Sall a été emprisonné pour faute de gestion, et ceci reste constant, puisqu'il n'a jamais nié les faits qui lui sont reprochés et a toujours évoqué une pratique héritée de ses prédécesseurs comme ligne de défense », soulignent Mohamed Moustapha Diagne et ses partisans.

À tous ceux qui s'opposent à la libération de Khalifa Sall, la formation politique susmentionnée rappelle que « même un ennemi à terre, on ne l'écrase pas ».

Adama Aidara KANTE

## DIALTABE TRADING

## Nouveau Arrivage - Promo

- PC DUO CORE à partir de 35.000 frs
- PC CORE i5 à partir de 75.000 frs
- IMAC ALL IN ONE à partir de 160.000 frs

## ORDINATEURS PORTABLES

- DUO CORE 2 à partir de 70.000 frs
- CORE i3 -i5 - i7 à partir de 120.000 frs
- MINI PORTABLE à partir de 90.000 frs
- MACBOOK à partir de 130.000 frs

## ACCESSOIRES INFORMATIQUE

- Clé USB ● Carte mémoires
- DD Interne ● DD Externe ● Tablettes
- Vidéo caméra ● App. photo numérique
- Caméra surveillance ● Lecteur carteSD

## IMPRIMANTES

- Imprimante Laser multifonction à partir de 100.000 frs
- Imprimante Jet d'encre multifonction à 30.000 frs

Adresse 1 : Hamo 1 à 50m des Impôts et Domaines Golf Sud  
Tél : 33 851 51 57 - 77 574 15 82 - 77 132 22 22

Adresse 2 : Piscine Olympique en face Université Cheikh Anta Diop - Point E  
Tél : 33 825 2175 - 78 345 02 59 - 77 132 22 22

## SUR LE FIL...

MONDIAL U20

**Nigeria atomise Qatar**

Pour leur entrée dans le Mondial U20 face au Qatar, les «Flyng Eagles» du Nigeria l'ont emporté sur le score sans appel de 4-0. Maxwell Effiom a ouvert le score à la 12e mn. Il sera imité par Offia Okechukwu (24e). Tom Dele-Bashiru offre le troisième but peu après l'heure de jeu (68e), avant qu'Aliou Salawudine ne marque le but du KO (74e).

Le Nigeria est donc 1er du groupe D devant l'Ukraine (2e) vainqueur des Etats-Unis (2-1).

**«Finale» Sénégal-Colombie**

Le Mali (poule E), champion d'Afrique en titre, entre en lice contre Panama, ce samedi, à 16h. L'Afrique du Sud (groupe F) va en découdre avec l'Argentine, à 18h30.

Après son entrée fracassante, le Sénégal large dominateur de Tahiti (3-0) va jouer une «finale» contre la Colombie pour le contrôle de la poule A, demain, à 16h. Battu d'entrée par la Colombie (2-1), le pays hôte, la Pologne, tentera de racheter devant Tahiti, à 16h30.

JOUEUR PNA

**Sadio Mané nommé**

A huit jours de la finale de la Ligue des Champions qui opposera Liverpool à Tottenham, le 1er juin prochain, à Madrid (Espagne), Sadio Mané vient d'être nommé pour le Prix de Joueur de l'année PFA. Un sacre qui sera défini par le vote des fans. Les autres nominés sont Virgil Van Dijk (Liverpool), Sergio Agüero, Bernardo Silva, Raheem Sterling (City) et Eden Hazard (Chelsea). Van Dijk a déjà remporté le prix de meilleur Joueur de la saison par l'Association des joueurs du championnat.

ECHOS DE LA TANIÈRE

**Double de Mbaye Niang**

Pour la 38e et dernière de la saison, Rennes recevait Lille, vice-championne de France, au Rhoazon Park. C'est Mbaye Niang qui va vite enflammer le stade, dès la 16e mn sur penalty.

Après l'égalisation de Loïc Rémy (35e), Ismaila Sarr redonne l'avantage (59e) aux Bretons. Boosté par le public, Rennes va corser son avance avec un doublé de Mbaye Niang (71e).

Sur la pelouse de Caen, Bordeaux s'est imposés grâce à Younousse Sankharé (19e). Cette défaite relègue Caen d'Adama Mbengue en Ligue 2. Reims d'Edouard Mendy a battu (3-1) le Paris, qui termine sur une défaite.

COUPE DE LA LIGUE

**La finale prévue le 2 juin**

La finale de l'édition de l'édition 2019 de la Ligue sénégalaise de football professionnel (LSFP) sera disputée le 2 juin prochain, à 16h30, au stade Alassane Djigo. Ce sera une finale inédite entre Génération Foot et Diambars. Les Grenats visant le doublé après le sacre en Ligue 1.

## MATAR BA, MINISTRE DES SPORTS, SUR LES TENSIONS FINANCIÈRES

**«Nous sommes victimes de nos performances»**

**Rencontrant la presse, hier, à son cabinet, le ministre des Sports, Matar Ba a évoqué plusieurs sujets d'actualité, dont les JOJ 2022, la CAN «Egypte 2019» ou la participation de Sadio Mané à la finale de la Ligue des champions. Une finale à laquelle il va personnellement assister, le 1er juin, à Madrid (Espagne).**

**Les JOJ «Dakar 2022»**

«Hier (jeudi), on s'est réuni avec le président de la République et ses plus proches collaborateurs, le bureau du CNOSS et d'autres ministères. C'était un mini conseil présidentiel. Il y aura un grand conseil avec l'ensemble des acteurs concernés par les JOJ qui être, incessamment, convoqué. Nous sommes en train de travailler sur le dossier, le rapport introductif qui permettra au Président Macky Sall de pouvoir apprécier pour prendre des décisions. Mais, hier (jeudi), avec ce conseil présidentiel, nous avons fait une revue des actions à mener et celles qui ont été déjà faites, depuis l'attribution des Jeux olympiques.

Le CNOSS a déjà reçu cinq missions du CIO et que les infrastructures ont été visitées encore. Les choses se précisent. On a eu une avancée notoire, parce que nous sommes fixés sur la période des Jeux olympiques, en fin octobre-début novembre 2022, pour permettre non seulement au CIO d'organiser et d'enchaîner derrière avec la Coupe du monde au Qatar. Et aller au mois de novembre, nous fera gagner beaucoup de temps pour être vraiment au top au niveau de l'organisation. Le Président Macky Sall a réitéré son engagement à créer toutes les conditions d'une organisation parfaite de ces jeux, qui sont organisés par le Sénégal au nom de l'Afrique.

Nous avons fait le tour d'horizon des contacts menés par le CNOSS, par le président Diagna Ndiaye qui, aussi, est en train de se démêler partout en Afrique et dans le monde, pour trouver des sponsors afin s'accompagner les efforts de l'Etat. Parce qu'il faut dissocier le budget réel destiné à l'organisation des jeux et le budget d'investissement de l'Etat en ce qui concerne les routes, les hôtels, les infrastructures sportives. C'est la première

fois que le CIO attribue des jeux en se basant sur la vision du dirigeant de ce pays, le chef de l'Etat. Et le PSE a joué un rôle extrêmement important, primordial dans l'attribution de ces jeux (...). Le Président a déclenché le monitoring. Après le conseil présidentiel, le curseur sera mis maintenant sur les différentes activités pour pouvoir suivre pas à pas et être dans les délais afin de permettre au Sénégal de disposer tout ce qu'il faut. Le CIO n'est pas extrêmement exigeant. Parce que l'attribution était basée aussi sur l'existant. Il y aura une réhabilitation d'Iba Mar Diop, de la Piscine olympique, d'Amadou Barry. Le CIO voudrait aussi des activités dans la banlieue, l'Arène nationale étant à l'entrée de la banlieue. Donc, ce ne sont pas les nouvelles infrastructures sportives qui vont primer (...).

Il y aura un Comité d'organisation coordonné par le président du CNOSS. Bien évidemment, en parallèle, il y aura le schéma étagé avec tous les ministères concernés pour accompagner les efforts du mouvement olympique, le mouvement sportif sénégalais.

**Le Stade olympique**

«Pour le Village olympique, il nous faut 5 000 lits. Là aussi, on a une vision claire. Le chef de l'Etat a donné des assurances avec le promoteur. Je pense que le Village olympique sera livré bien avant même certaines réhabilitations. Ça, c'est des attributs prioritaires qu'il faudra régler. Devant le CNOSS et le gouvernement, le président de la République a assuré que ça va être livré bientôt. Normalement, au mois d'août, le Président procédera à la pose de la première pierre. C'est le même mode de travail que Dakar Arena, construit en onze mois, qui sera utilisé. Le Stade olympique sera livré dans les délais, ça sera du 'fast-track'. Le site est connu, il y aura d'autres infrastructures connexes pour

permettre à Diamniadio de disposer de terrains d'entraînement, de piste d'athlétisme, même en dehors du très grand Stade Olympique de 50 000 places. Le schéma est déjà tracé et le démarrage est imminent».

**Programme élite jeune**

Il faut analyser ces jeux-là sur plusieurs angles. Le premier angle, c'est l'organisation qui concerne le CNOSS, l'Etat du Sénégal, l'Afrique. Il faut réussir cette belle organisation. Mais la participation du Sénégal est aussi importante. C'est pourquoi, on part en 2020 pour pouvoir démarrer en trompe cet accompagnement de l'élite jeune pour faire une bonne sélection des meilleurs athlètes de 15 à 18 ans. Cela veut dire que nous ne voulons pas faire de la figuration. Nous voulons bien organiser et avoir aussi des médailles. Nous serrons faire l'équilibre entre les deux. Nous sommes dans le cadre des Jeux olympiques, il faut inculquer cet engagement pour le jeune de se battre pour son pays et être sur le podium. Mais nous n'oublierons pas que le premier palier, c'est réussir l'organisation. Le travail est en train d'être fait par le CNOSS. Samedi passé, il y a eu cette rencontre avec l'ensemble des présidents de fédérations pour partager ces informations. Et l'Etat sera là pour accompagner».

**La CAN «Egypte 2019»**

«Ce qu'on peut retenir de cette participation, c'est que nous sommes dans des moments très difficiles. Parce que nous sommes victimes de nos performances. En général, nous n'avons pas l'habitude d'aller dans une même période à plusieurs compétitions internationales (...) Il y aura les U20 au Mondial et bientôt la CAN en Egypte. Tout ça, c'est extrêmement difficile.

Heureusement que la fédération (de football) est en train de faire un travail extrêmement important pour pouvoir prendre en charge les petites catégories. Avec les subventions et des participations des instances supérieures, la CAF et la FIFA, la fédération est en train de gérer. Et nous devons nous préparer pour une participation de notre équipe nationale pour «Egypte 2019». La fédération a déjà exprimé les besoins et nous sommes en train d'arbitrer. Nous faisons ce qu'on a l'habitude de faire, à savoir faire un appel de fonds. C'est des qualifications qui sont intervenues après le vote du budget. Parfois, c'est très difficile de faire le nécessaire. Mais, nous n'avons pas d'inquiétudes parce que l'Etat du Sénégal a l'habitude de prendre en charge ces questions qui ne sont pas programmées. Et nous attendons, il y aura une LFR (Loi

de finance rectificative). En plus de notre dotation normale qui est dans le budget, nous pourrions répondre aux préoccupations de l'équipe nationale et de la fédération. Nonobstant, maintenant, les fonds qui sont à la Fédération qui est aussi outillée pour pouvoir régler certaines questions.

Avec cette entente qu'il y a entre la fédération et l'Etat, nous avons le même objectif. Nous travaillons autour de l'équipe nationale. Et nous travaillerons pour que les joueurs ne manquent pas de conditions ou de détails inutiles (...). Dès lundi, j'ai convoqué le président Abdoulaye Sow, le président Augustin Senghor actuellement en dehors du pays pour qu'on reprecise les choses et qu'on avance et que lors de la remise du drapeau, le 7 juin, par le chef de l'Etat. Nous voulons que tous les problèmes soient cernés et qu'on soit prêt à aller au front et savoir que cette Coupe d'Afrique ne sera pas comme les autres CAN. C'est une Coupe d'Afrique spéciale.

Parce que nous sommes assez outillés et que le Sénégalais est devenu très exigeant, il a fait une lecture lucide de ses atouts : une belle équipe, une fédération qui nous satisfait sur le plan administratif. Toutes les compétitions auxquelles le Sénégal participe, on a n'a jamais été lésé sur le plan administratif (...). Donc quand on a une belle équipe, une fédération comme ça et un Etat assez engagé aux côtés de la fédération, c'est légitime que le peuple soit très exigeant. Et cette fois-ci, j'espère que ce sera la bonne (...).

Nous attendons le discours du chef de l'Etat lors de la remise du drapeau, je ne peux pas anticiper sur l'ambition du premier supporter. Je sais que c'est une ambition partagée par l'ensemble du peuple sénégalais, c'est l'envie de toucher notre premier trophée (...).

**Sadio Mané en finale C1**

«C'est un sentiment de fierté de voir Sadio Mané jouer la finale de la Ligue des champions. Notre Sadio Mané est un patrimoine qu'il faudra préserver. On ne peut pas parler de Sadio Mané sans penser au Sénégal. Il nous fait de la bonne diplomatie et a besoin d'encouragement et de solidarité de son peuple (...). Sadio est en train d'impulser une chose extrêmement importante pour le sport sénégalais. C'est un international qui montre sa solidarité. Il accompagne son peuple et son village en investissant dans des domaines prioritaires. Et ça, c'est un bel exemple que tous les sportifs doivent suivre. Il mérite le respect de l'ensemble des Sénégalais. (...) Je serais à la finale Liverpool-Tottenham».